

benefit

Exemplaire

Les Chemins de fer rhétiques montrent l'exemple: élaboration d'une Charte de la sécurité sur mesure et obligation de dire STOP en cas de danger.

→ Page 4

////////////////////

Utile

Préparation aux sports de neige: le travail de prévention n'a jamais été aussi simple. Les nouveaux modules de prévention de la Suva permettent aux entreprises de prévenir de manière ciblée les accidents durant les loisirs.

→ Page 11

////////////////////

Innovant

Récolte couronnée de succès: la bonne idée de deux jeunes entrepreneurs a permis de créer des places de travail pour des personnes handicapées. → Page 18

////////////////////





181
personnes

présentent tous les ans un nouveau cas de pathologie liée à l'amiante. Tel est le dernier chiffre de la Suva. Il n'a jamais été aussi élevé depuis 1939, première année où une maladie professionnelle due à l'amiante a été reconnue. Jusqu'en 2011, 1594 personnes sont décédées à cause de ce matériau. Plus d'informations à la page 10.



La sécurité, une évidence

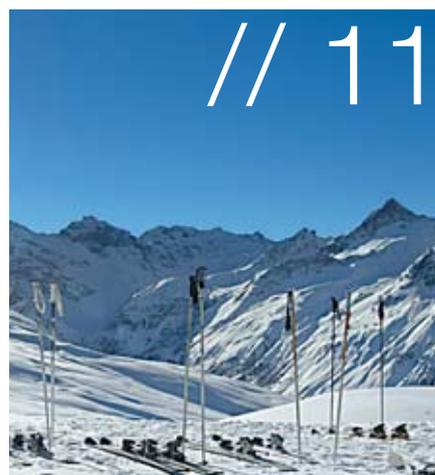
Chère lectrice, cher lecteur,

«Stop»! Un mot que mon fils emploie très souvent en ce moment. Que ce soit sur le portique d'escalade, lorsqu'un autre enfant le presse dangereusement contre le garde-corps, ou en plein jeu, lorsque les contacts deviennent trop violents. Ces réflexes naturels chez les enfants se perdent pourtant avec l'âge. En général, un certain temps peut s'écouler avant que les collaborateurs n'osent dire «Stop» à leur chef, même lorsqu'il en va de leur propre sécurité. En Suisse, les accidents professionnels causent une centaine de décès chaque année. Grâce à la Charte de la sécurité, de plus en plus d'entreprises rappellent à leurs employés que dire stop en cas de danger est non seulement un droit, mais également un devoir. Les Chemins de fer rhétiques vont encore plus loin: ils ont élaboré une Charte de la sécurité sur mesure ainsi que leur propres règles vitales, obtenant ainsi d'étonnants résultats (page 4).

Le mot stop a également résonné sur un chantier à Schaffhouse. La présence d'amiante ayant été suspectée, les travaux d'assainissement ont dû être interrompus et les locataires évacués (page 10).

Pour les amateurs de glisse, pas question de dire stop à l'approche de la saison, mais il va leur falloir être en bonne forme physique. La Suva propose un assortiment de modules de prévention destinés aux entreprises voulant inciter leurs collaborateurs à se préparer comme il se doit (page 11). Elle entend ainsi réduire le nombre et le coût des accidents de sports d'hiver. Les économies réalisées bénéficieront aux assurés sous la forme de primes plus faibles.

Gabriela Hübscher
Rédactrice en chef «benefit»



REPORTAGE

04 La sécurité au quotidien

Les Chemins de fer rhétiques savent comment gérer les dangers. Pour cet exploitant qui a mis au point sa Charte de la sécurité et défini ses propres règles vitales, la sécurité est aussi importante que la ponctualité.

ACTUALITÉS

10 Amiante: 20 logements évacués

11 Réduire les accidents sur les pistes

La Suva propose de nouvelles offres aux entreprises qui souhaitent réduire les accidents de sports de neige, notamment un article prêt à être publié dans le journal des collaborateurs ou un spécialiste qui explique aux collaborateurs comment se préparer correctement avant le début de la saison d'hiver.

12 Réviseur et conseiller

13 Thérapie sportive

14 Le conjoint est-il également assuré?

14 Sommeil et risque d'accident

Les problèmes de sommeil augmentent le risque d'accident professionnel de 60 %. C'est ce que révèle une étude récente réalisée sur mandat de la Suva. Comme l'alcool, le manque de sommeil agit sur les capacités de réaction et d'attention.

15 Série d'ateliers

15 Retour rapide sur le marché du travail

15 La Suva participe au salon Swissbau

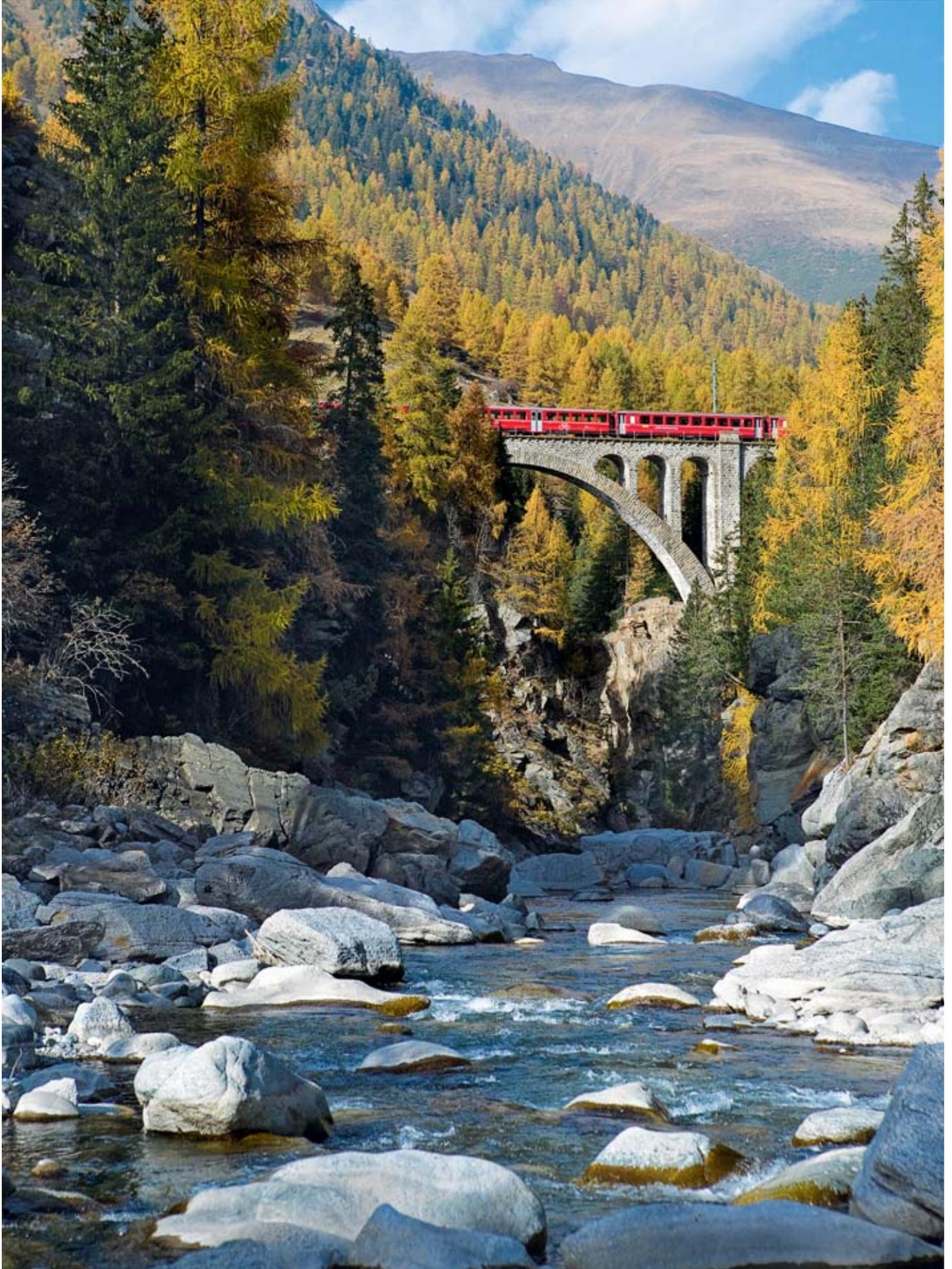
16 CONCOURS

17 EXEMPLE D'ACCIDENT

18 BRAVO

20 PORTRAIT

22 SERVICE



Les trains des Chemins de fer rhétiques traversent trois régions linguistiques et parcourent plus de 384 kilomètres de haute altitude. © RhB

La sécurité au quotidien

→ www.rhb.ch → www.suva.ch/regles-vitales

Les Chemins de fer rhétiques (RhB) savent comment gérer les dangers. Avec l'aide de la Suva, ils ont développé une Charte de la sécurité et défini leurs propres règles vitales.

Histoire d'une réussite. Texte: Stefan Kühnis // Image: Cyrill Kuster

La gare de Landquart et sa numérotation quelque peu anarchique: d'ouest en est, nous trouvons les voies quatre, trois, deux, cinq, six et huit. Le haut-parleur annonce les correspondances pour Schiers, Disentis/Mustér, Klosters, Davos, St. Moritz, Scuol-Tarasp, Zuoz, Rhâzüns et Zernez. Je respire profondément et je me sens déjà en vacances.

Sur l'aire de la gare, le travail est pourtant intense. Landquart regroupe les ateliers et les dépôts des Chemins de fer rhétiques (RhB). Deux locomotives de manœuvre avancent et reculent inlassablement. La 114 procède au couplage de trois voitures voyageurs sur la voie cinq et change de voie. Elle revient ensuite en marche arrière, dépose les voitures devant la voie six puis repart. La 233 va chercher deux wagons-citernes et les laisse sur une voie de stationnement. La S1 à destination de Coire arrive sur la voie six avec un wagon marchandises. La 114 revient alors et procède au découplage du wagon et au couplage des trois voitures voyageurs.

Voie huit, le convoi à destination de Rhâzüns se met en mouvement. Il est à peine parti que la 233 passe de nouveau et s'arrête devant le dépôt. Un agent de ma-

nœuvre en sort et scrute les environs avant de traverser les voies et de disparaître dans le bâtiment de l'entreprise.

Dangers

Derrière moi, l'animation ne manque pas non plus. Roald Hofmann me prévient à voix haute des convois et des locomotives de manœuvre entrant en gare. Il est coordinateur de la sécurité auprès des RhB et connaît les risques liés aux véhicules. «Je suis coordinateur de la sécurité depuis environ 13 ans. Nous n'avons pas eu d'accident mortel à déplorer jusqu'ici, mais plusieurs accidents graves se sont quand même produits.»

Les quelque 1400 collaborateurs des Chemins de fer rhétiques convoient tous les ans onze millions de passagers et plus de 800 000 tonnes de marchandises sur un réseau de 384 kilomètres en haute altitude. Ils doivent faire face à de multiples dangers. «Lorsque vous exploitez une compagnie de chemins de fer, vous prenez des risques», précise Hans Amacker, le directeur des RhB. «Les travaux de manœuvre sont les plus exigeants. Les personnes chargées de la construction des voies et les monteurs en caténaires sont également fortement exposés au danger. Souvent, ils doivent

travailler la nuit, en hauteur, avec du courant fort et des machines et des véhicules à la taille impressionnante.»

Des mesures adaptées

C'est une belle journée de fin d'été. La plupart des agents de manœuvre, grands et forts, portent des lunettes de soleil. J'aperçois également une femme. Voie huit, une locomotive rouge (couleur typique des Chemins de fer rhétiques) avance avec trois voitures voyageurs. L'air chaud monte de la voie. Devant le dépôt cependant, nous apercevons déjà des chasse-neige. L'hiver n'est pas loin. «La lumière, le vent, la chaleur, la pluie et la neige entraînent des dangers très divers et exigent des mesures adaptées», nous confie Roald Hofmann. «Par le passé, des collaborateurs ont été victimes de chutes surtout en

automne et en hiver. Avec nos fournisseurs, nous avons donc mis au point une semelle améliorée avec une bonne prise sur la neige.»

Mettre les bouchées doubles

Lorsque Roald Hofmann a commencé son travail de coordinateur de la sécurité, il a constaté d'énormes fluctuations dans les statistiques des accidents des différents secteurs d'activité. «Nous avons vu que nous réalisions déjà beaucoup, mais sans base effective, et que chacun pratiquait sa propre culture de la sécurité.» Cette culture de la sécurité était très marquée dans le domaine du matériel roulant, un peu moins dans la construction et encore moins au niveau de la production. Les RhB ont alors établi une moyenne sur cinq ans par domaine d'exploitation et ont déterminé un ob-

Conseils pour améliorer la culture de la sécurité

- La direction et les supérieurs optent clairement pour la sécurité au travail.
 - Les supérieurs hiérarchiques prennent conscience de leur rôle de modèle et de responsabilité (en montrant l'exemple, en coachant et en contrôlant).
 - Les objectifs sont clairement définis afin de réduire le nombre d'accidents.
 - La sécurité au travail constitue un sujet de communication permanent au sein de l'entreprise et à tous les niveaux.
 - La priorité est donnée aux mesures améliorant le système de sécurité et les processus.
 - Retirer les enseignements des erreurs: analyser les événements non souhaités et retenir les conclusions appropriées.
 - Créer une relation avec les postes de travail: définir les règles vitales à mettre en œuvre en fonction du poste de travail.
 - Dire STOP en cas de danger pour la vie et pour la santé et prendre les mesures requises.
-



Toujours s'encorder pour les travaux en hauteur.

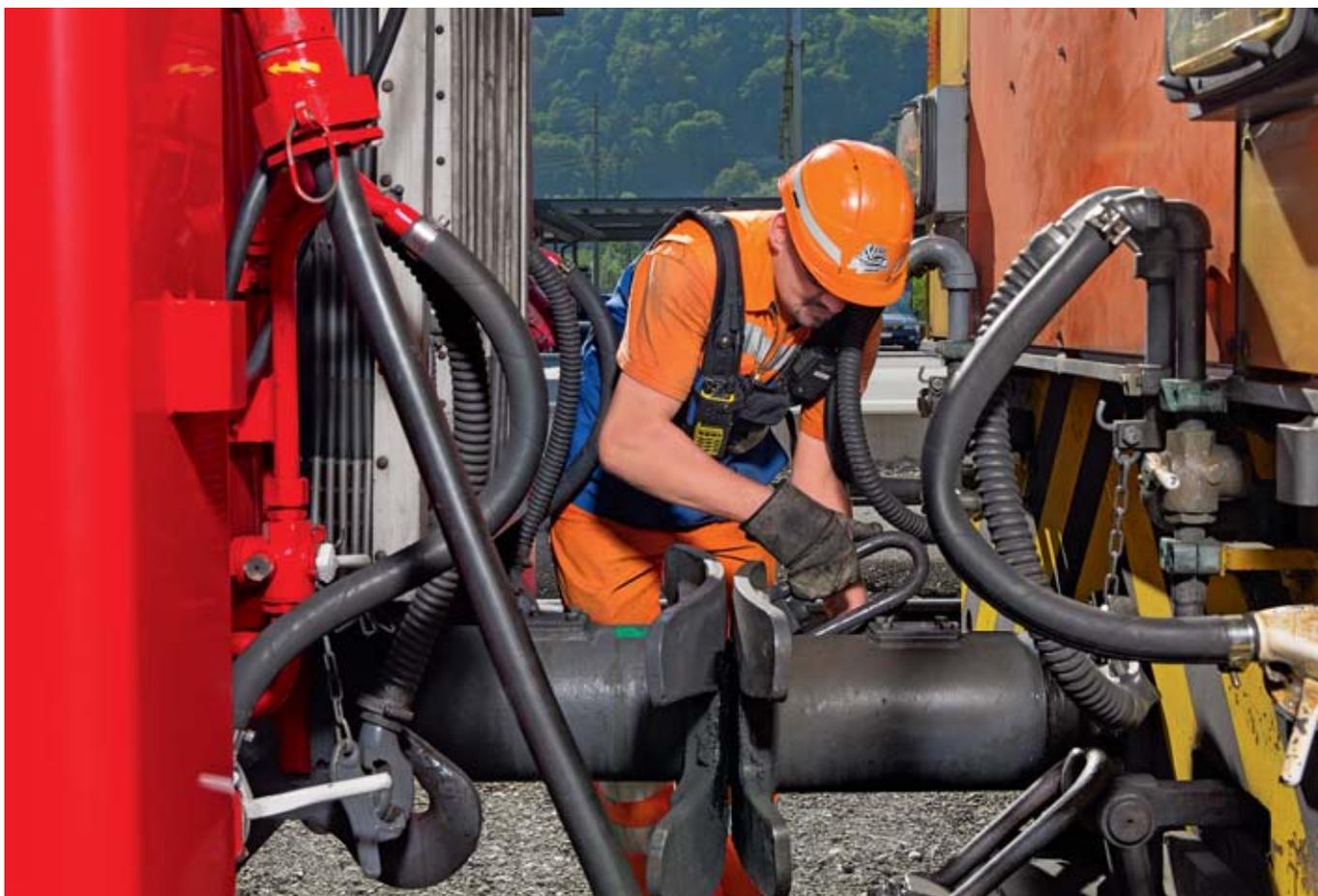
Vision 250 vies

En Suisse, les accidents du travail causent une centaine de décès chaque année et tout autant de cas d'invalidité grave. Afin de réduire le nombre des accidents, la Suva concentre la prévention sur les postes de travail à risques élevés. Le programme de prévention «Vision 250 vies» de la Suva a pour objectif d'empêcher 250 accidents professionnels mortels et tout autant de cas d'invalidité grave en dix ans. Afin de réaliser cet objectif, il faut que le nombre d'accidents graves diminue de plus de 50 % par an.

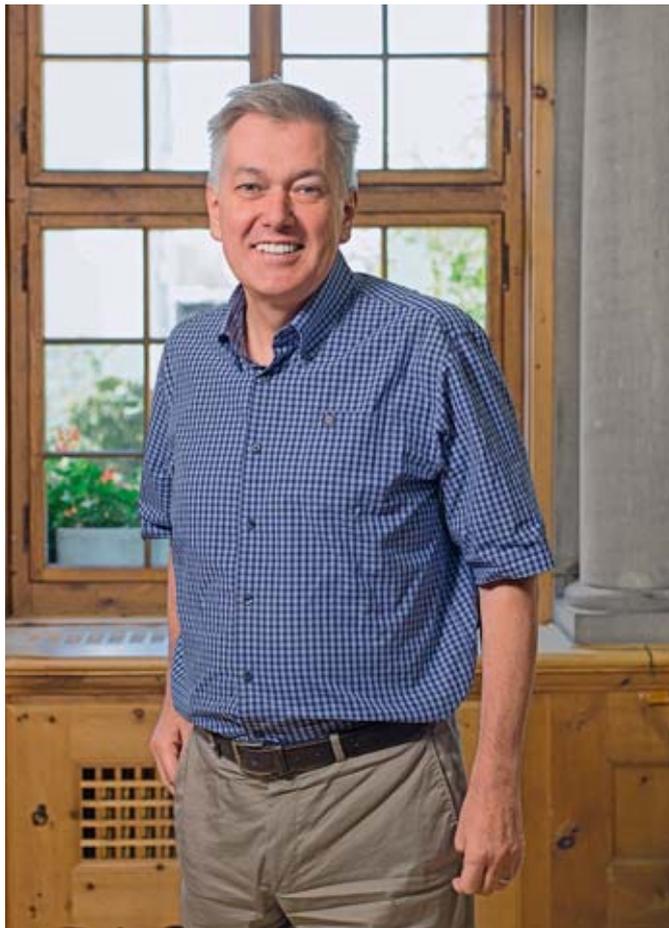
La «Vision 250 vies» repose sur des «règles vitales» élaborées pour les branches et les activités à risques élevés. Ces règles doivent être strictement respectées. En cas de non-respect, il faut dire STOP, interrompre les travaux et rétablir les conditions de sécurité requises.

jectif concret pour l'année 2016. «Notre ambition est de réduire le nombre d'accidents de dix à quatre pour 100 postes à plein temps. Aujourd'hui déjà, nous sommes à cinq, et la tendance est à la baisse.»

Pour consolider ces valeurs et atteindre leurs objectifs, les RhB ont lancé en 2012 le projet «Sécurité intégrée» de la Suva. Les experts de la Suva ont ainsi examiné le système de sécurité de l'entreprise dans le cadre d'une analyse de la situation effective. Pour ce faire, les RhB ont procédé à une autoévaluation préalable. Les résultats ont montré qu'il fallait une approche systémique afin que les collaborateurs et les supérieurs des RhB se sentent concernés par la sécurité au travail. «Nous avons dû rassembler les diverses cultures de la sécurité en exigeant que ce sujet devienne aussi ordinaire que la ponctualité, voire plus important», nous confie Hans Amacher.



Les travaux de manœuvre font partie des activités les plus compliquées dans un environnement au fort potentiel dangereux.



Un team soudé: Hans Amacker (à droite), directeur des RhB, soutient pleinement la culture de la sécurité avec Roald Hofmann, préposé à la sécurité.

Charte de la sécurité

Les RhB ont alors constitué un team principal composé de représentants des différents domaines d'activité et catégories professionnelles (matériel roulant, transport de marchandises, production, chefs de gare, agents de manœuvre, personnel des trains et construction). Les coordinateurs de la sécurité, Roald Hofmann et Ivo Hutter, représentant de la direction, sont venus rejoindre ce team. L'implication de l'ensemble des domaines au processus global a permis d'augmenter l'acceptation des mesures définies. Les RhB ont repris la Charte de la sécurité de la Suva en complétant celle-ci avec les messages essentiels des directives de sécurité internes. Les règles vitales et les supports pédagogiques correspondants de la Suva ont constitué un point de départ pour le team principal, qui a analysé chaque règle de manière approfondie durant des ateliers spécifiques. Il a ainsi été possible de créer une charte interne avec des règles vitales confectionnées de manière appropriée pour les collaborateurs et les supérieurs concernés. Par ailleurs, l'outil d'analyse des accidents a été développé, les audits concernant la mise en œuvre des listes de contrôles ont été approfondis, et un cockpit de sécurité au travail pour la surveillance des audits et la réalisation des mesures a été créé.

«Avec la Charte de la sécurité, nous plaçons la sécurité au travail au centre de la conduite d'entreprise», précise Hans Amacker. Elle est toujours prioritaire, et nos collaborateurs doivent avoir la certitude qu'ils peuvent et doivent dire STOP en cas de danger.»

Durant son parcours professionnel, Hans Amacker a également été coordinateur de la sécurité. Il connaît l'importance d'un comportement exemplaire, qui permet de prévenir les situations dangereuses et d'intervenir rapidement en cas de besoin. «Chaque déclaration relative à un accident grave me touche personnellement. Je me demande dans quel état de santé se trouvent les personnes concernées, comment un tel accident a pu survenir et quel est l'impact sur les collègues qui ont été témoins de l'accident.»

Dire STOP en cas de danger

Deux collaborateurs des RhB me confirment les profonds changements qui sont apparus dans la culture de la sécurité. Sur le chemin des ateliers, nous rencontrons Ueli Nyffenegger, chef de gare depuis de longues années. «La prise de conscience a énormément augmenté. Nous devons corriger aujourd'hui les erreurs du passé.» Un martèlement métallique nous accueille. Je dois mettre des lunettes de protection avant d'entrer dans les ate-

Charte de la sécurité

La Charte de la sécurité a été lancée par les associations patronales, les concepteurs et les syndicats avec le soutien de la Suva afin de renforcer la sécurité dans le secteur suisse de la construction. Depuis septembre 2011, il faut dire STOP en cas de danger, sécuriser et reprendre le travail. En effet, la vie et la santé des travailleurs ont la priorité absolue. Depuis septembre 2013, la Charte de la sécurité s'adresse à l'ensemble des branches. La sécurité au travail constitue un sujet prioritaire de la direction et ne peut pas être négociée. Le site www.charte-securite.ch fournit en outre des informations détaillées aux entreprises. // **stk**

Aujourd'hui, de plus en plus de collaborateurs osent dire STOP. Si un train doit avoir du retard ou ne pas circuler pour des raisons de sécurité, les collègues et les supérieurs acceptent ce fait.»

A l'avenir, les trains des RhB devraient cependant circuler à un rythme plus soutenu. A cet effet, le réseau est aménagé de manière à adopter des cadences d'une demi-heure. Ce qui, au premier abord, pourrait laisser croire à davantage de risques constitue en réalité un pas vers la sécurité au travail. «Nous allons acheter du matériel roulant neuf. Nous allons également supprimer toute une série de manœuvres pour réduire les risques de manière substantielle.»

Voie trois, le train direct pour Zurich passe en grondant devant trois wagons de marchandises aux allures antédiluviennes. Mon cœur s'arrête l'espace d'un instant. Derrière moi, la 114 poursuit ses mouvements de va-et-vient en piaulant. Lorsqu'elle change de voie, elle crisse doucement. «Quel joli bruit!», me murmure Roald Hofmann en souriant. //

liers. Non parce que la lumière m'éblouit, mais parce que Hansjörg Schneider, chef de l'atelier de bobinage, m'interdirait l'accès des lieux si je ne me pliais pas à cette exigence. «Nous sommes très concentrés en travaillant et n'avons pas eu d'accident à déplorer depuis 96 semaines. Le dernier accident en date, c'est moi-même qui l'ai occasionné: je me suis coincé un doigt. Je n'ai pas manqué longtemps.»

Hansjörg Schneider est également formateur des apprentis et a l'œil partout. En cas de danger, il n'hésite pas à intervenir et à dire STOP. «Notre santé constitue un bien précieux qu'il s'agit de protéger. Nos collaborateurs doivent par exemple être toujours assurés contre les chutes lorsqu'ils travaillent sur les locomotives. Durant mon apprentissage, j'ai dû porter secours à un collègue qui était tombé dans une fosse après avoir glissé sur une tache de graisse. Il est désormais paraplégique. Ce genre d'événement laisse des traces. Je préconise dès lors la sécurité de manière systématique.»

Un rythme plus marqué pour plus de sécurité

De retour à la gare, le haut-parleur annonce un retard. «La ponctualité est encore très marquée chez de nombreux employés», nous confie Roald Hofmann. «Auparavant, un horaire était sacré, et il fallait souvent improviser.

Amiante: 20 logements évacués

→ www.suva.ch/amiante

Mauvaise surprise durant des travaux de désamiantage: en juin dernier à Schaffhouse, la police des constructions a ordonné l'évacuation provisoire de 20 logements contaminés par de l'amiante. Le fait est que, avant toute activité de transformation ou de rénovation, il faut déterminer si le bâtiment comporte ce matériau.

Que faire quand des hommes en combinaison blanche se présentent chez vous et vous demandent de partir immédiatement? Un choc pour les habitants. Cette situation s'est produite en juin dernier à Schaffhouse. Lors d'un contrôle de chantier, la Suva avait en effet constaté que les risques liés à l'amiante n'avaient pas fait l'objet d'une appréciation suffisante avant les travaux de transformation. Les activités de transformation et de rénovation de deux immeubles avaient libéré des fibres d'amiante qui étaient parvenues dans l'air respirable. Inhalées, elles peuvent provoquer de graves affections.

Pour protéger de tels dangers les travailleurs, la Suva a immédiatement interrompu les travaux, et la police des constructions a fait évacuer les lieux. «L'amiante est interdit en Suisse depuis 1990. Il est donc fréquent d'en trouver dans les ouvrages construits avant cette année. Cependant, selon Edgar Käslin, chef du secteur chimie de la Suva, si tout est mis en œuvre pour engager les investigations et les mesures de protection nécessaires avant des travaux de transformation, aussi bien les habitants que les travailleurs disposeront d'une protection suffisante».

Identifier les risques avant les travaux

L'interruption de travaux de construction et l'évacuation d'un bâtiment impliquent des coûts élevés. Dans le cas de Schaffhouse, les habitants qui ne pouvaient pas être hébergés par des proches ont dû être transférés dans des hôtels et au centre de protection civile. Une entreprise spécialisée en désamiantage a traité les locaux

contaminés, et l'entreprise de construction a dû fournir des prestations supplémentaires pour ne pas nuire à sa réputation. Elle a finalement déboursé quelque 145 000 francs. Selon l'ordonnance sur les travaux de construction, l'employeur (c'est-à-dire l'entreprise exécutant les travaux) a l'obligation de procéder à une détermination préalable de la présence d'amiante. S'il n'est pas en mesure d'effectuer cette investigation, il lui faut faire appel à un spécialiste.

Pour aider les entreprises de construction lors des premières investigations, la Suva met des auxiliaires à disposition sous www.suva.ch/amiante. Une maison virtuelle présente notam-

ment les sources d'amiante potentielles. L'application en ligne dénommée «Inventaire amiante» permet également de procéder à une première estimation du risque.

Tenir compte des charges du passé

Depuis le premier cas de maladie professionnelle due à l'amiante reconnu en 1939, 1594 travailleurs sont décédés des suites d'une pathologie liée à l'amiante jusqu'en 2011. Aujourd'hui encore, on déplore une centaine de cas de décès dus à une exposition subie par le passé. // iso



Travaux dans une zone de désamiantage. // Suva



L'utilisation de l'amiante est interdite depuis 1990, mais de nombreux bâtiments antérieurs à cette année contiennent encore des produits amiantés. // iso

Réduire les accidents sur les pistes

→ www.suva.ch/modulesdeprevention 📻 www.suva.ch/podcast-benefit-f

Plus de 66 000 personnes se blessent chaque année sur les pistes en Suisse. Il est juste encore temps pour se préparer correctement avant le début de la saison d'hiver. La Suva propose différents modules prêts à l'emploi pour les entreprises qui veulent aider leurs collaborateurs.



Une bonne préparation est indispensable avant de s'élancer sur les pistes. // Marc Weiler

Le travail de prévention n'a jamais été aussi simple. La Suva propose des modules de prévention prêts à l'emploi et conçus pour être utilisés directement dans les entreprises. Si vous commandez le module «Article pour le journal des collaborateurs», la Suva vous enverra un texte prêt à être publié dans le journal de votre entreprise. Libre à vous de l'adapter en fonction de vos besoins afin que vos collaborateurs disposent des informations nécessaires pour se préparer avant le début de la saison d'hiver.

Si vous souhaitez faire mieux encore, il vous suffit de commander le module «Exposé sports de neige en toute sécurité» et de faire venir un spécialiste de la Suva. Vos collaborateurs découvriront comment se préparer correctement pour les sports de neige et ils apprendront à mieux évaluer les risques pour éviter des accidents sur les pistes.

Limiter les risques

C'est pareil chaque hiver. Dès que les pistes s'ouvrent, les absences se multiplient. Il y a plus de 66 000 accidents de sports de neige chaque année. Et dans

neuf cas sur dix, l'accident est provoqué par la victime elle-même. La cause réside le plus souvent dans un manque de technique de glisse ou une mauvaise évaluation des conditions sur les pistes.

White Risk 2.0

White Risk 2.0 est une plate-forme interactive de prévention des avalanches sur Internet. Elle sensibilise aux risques d'avalanches hors des pistes balisées, fournit des informations sur le mécanisme et la prévention des avalanches et propose un nouvel outil pour la préparation des randonnées en lien avec l'appli du même nom. White Risk 2.0 est édité en commun par la Suva et l'Institut pour l'étude de la neige et des avalanches (SLF) et en partenariat avec la Croix-Rouge suisse (CRS). La plate-forme sera lancée à la mi-décembre 2013 à l'occasion d'une conférence de presse à Lucerne. // **pd**

Beaucoup d'accidents pourraient être évités grâce à une bonne préparation avant l'hiver et au respect de quelques règles de comportement sur les pistes.

Entraînement et mesure de la vitesse

La Suva propose des modules théoriques ainsi que des offres pratiques. Le module «Top 10: en forme pour l'hiver» est centré sur le développement de la musculature dorsale et jambière, qui joue un rôle particulièrement important pour réduire le risque d'accident chez les skieurs et les snowboarders. Le module «Mesure de la vitesse» constitue une attraction idéale dans le cadre d'une sortie d'entreprise. Il fait prendre conscience de la vitesse sur les pistes et explique son influence sur la distance de freinage.

Vous souhaitez réduire les accidents de sports de neige dans votre entreprise? Rien de plus simple: commandez nos modules de prévention! // **rr2**

Réviseur et conseiller

La visite d'un réviseur Suva ne doit pas donner lieu à des insomnies. Il vérifie les documents de l'entreprise et conseille ses responsables, notamment en matière de prévention des accidents, mais il fait avant tout en sorte que les entreprises assurées auprès de la Suva soit traitées sur un pied d'égalité.



Les clients retirent un avantage direct des visites d'Antonello Camiolo. // Markus Zimmermann

Antonello Camiolo est une personne sympathique. Il n'y a donc pas lieu de le laisser sur le pas de la porte. Ce conseiller-réviseur de 49 ans se rend près de 130 fois par an auprès d'entreprises des régions bernoise et biennoise pour y effectuer des révisions. Une perspective qui n'est pas toujours des plus réjouissantes pour certaines d'entre elles, mais grâce à son abord chaleureux et à sa nature cordiale, Antonello Camiolo parvient vite à briser la glace. Ce jeudi matin, il se trouve dans la salle de réunion de l'entreprise HATAG AG, à Bolligen, son ordinateur portable et divers classeurs ouverts devant lui.

Regard en profondeur

Lors de révisions, les entreprises dévoilent certains éléments «intimes», telle leur comptabilité salariale. Les primes de l'AAP et de l'AANP dépendent du montant des salaires versés. «Quiconque verse des salaires plus élevés que ce qu'il annonce à la Suva paie à tort des primes plus faibles».

Pour le vérifier, la Suva procède notamment à des révisions pour son propre compte et pour celui de l'AVS.

Avantage pour les clients

Les clients retirent un avantage direct de la présence sur place d'Antonello Camiolo. Il connaît les astuces propres aux systèmes de comptabilité et peut ainsi dispenser des conseils pour simplifier et optimiser les tâches administratives de l'entreprise. Un service dont le client bénéficie directement et qui lui permet de gagner du temps.

Lors d'entretiens avec les clients, il est également possible de déterminer si l'activité de l'entreprise est restée la même ou si elle a évolué au fil du temps. «Les révisions permettent d'identifier d'éventuels changements, de sorte que les primes demeurent équitables pour le plus grand nombre possible de clients», explique Antonello Camiolo. Dans un même temps, il peut indiquer au client des mesures de prévention spéciales pouvant lui être proposées sur place

et fait appel à différents spécialistes de la Suva, avec pour but de réduire le nombre d'accidents.

Sans mauvaises intentions

Le législateur a confié un mandat précis à la Suva pour les révisions: il exige l'égalité devant la loi de chaque entreprise. Il est injuste que les entreprises qui fournissent des indications exactes paient pour les quelques «mauvais élèves».

«C'est rarement le cas, car la plupart des entreprises se comportent correctement». Les quelques anomalies décelées lors de ses révisions sont bien rarement préméditées. «Il n'y a pas que de grandes entreprises dotées de comptables professionnels. Bien souvent, la comptabilité salariale est effectuée en parallèle». De petites erreurs sont vite arrivées.

Avec Antonello Camiolo, HATAG AG a bénéficié de conseils détaillés au terme de sa visite, qui aura duré trois heures. Elle a par ailleurs obtenu la certitude que sa comptabilité était tenue comme il se devait. // mpf

Thérapie sportive

→ www.rehabellikon.ch

Au début de l'année, la Rehaklinik Bellikon a ouvert un nouveau pôle d'activité médecine sportive et réadaptation destiné à ses patients stationnaires. Depuis le mois dernier, sportifs d'élite et amateurs ont également accès à ce service.

Depuis janvier dernier, la Rehaklinik Bellikon dispose d'une offre stationnaire en médecine du sport destinée à ses patients. «L'objectif est que les patients améliorent leurs performances physiques en pratiquant une activité sportive et en suivant des entraînements thérapeutiques», explique Regina Schelble, qui dirige le nouveau pôle d'activité médecine sportive et réadaptation. Cette méthode a un effet positif sur l'évolution de l'état de santé. «Les patients renforcent

leur constitution physique, ont plus confiance en eux et sont en mesure de prendre leurs responsabilités par rapport à leur comportement face à la santé.»

Programme d'entraînement individuel

La nouvelle offre permet aux patients désireux de reprendre une activité sportive de poser leurs questions et de passer des tests médico-sportifs. «Nous remettons aux patients des programmes thérapeutiques et des programmes d'entraînement

personnalisés plus adaptés à leurs performances et plus exigeants qu'il est généralement d'usage à la clinique», déclare Adrian Mieth, physiothérapeute du sport.

Beaucoup de patients trouvent motivant de suivre une thérapie sportive en plus des soins orthopédiques, neurologiques et des soins axés sur la réadaptation professionnelle.

Offre pour sportifs d'élite et amateurs

Depuis le mois dernier, le service ambulatoire de médecine du sport de la Rehaklinik Bellikon est également ouvert aux sportifs d'élite et aux amateurs. Des consultations, des examens et des conseils en médecine du sport sont proposés, de même que des diagnostics de performance de la force, de l'endurance et de la coordination. Une étroite collaboration est en place avec la Fédération du sport handicap PluSport. //rr2



Adrian Mieth, physiothérapeute du sport (à droite), propose aux patients un entraînement thérapeutique personnalisé. // © Rehaklinik Bellikon



L'offre en médecine du sport de Bellikon s'adresse en premier lieu aux patients de la clinique, mais également aux sportifs d'élite et aux amateurs. //rr2

Le conjoint est-il également assuré?

→ www.suva.ch/afc



Tous les travailleurs sont automatiquement assurés contre les accidents professionnels, mais pas les conjoints engagés dans une entreprise sans rémunération. Dans ce cas, vous pouvez souscrire l'assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC), et comme son nom l'indique, le chef d'entreprise a souvent lui-même déjà pris une telle assurance. L'AFC est une solution de couverture avantageuse pour les conjoints et les concubins. Elle offre de meilleures prestations que les produits d'autres assurances ou caisses-maladie: elle ne prévoit par exemple ni franchise ni participation aux frais de traitement. Les personnes intéressées peuvent demander conseil à la Suva. Et si vous recommandez l'AFC à une autre personne, nous vous offrons une récompense de 250 francs. //mpf

Problèmes de sommeil et risque d'accident

→ www.suva.ch/radar www.suva.ch/podcast-benefit-f

Selon Katrin Uehli, chercheuse de la Suva spécialisée dans l'étude du sommeil et des accidents, «ne pas toujours avoir une bonne qualité de sommeil ne pose pas de problème, mais une aide est nécessaire lorsque la personne a souvent du mal à s'endormir, ne dort pas d'une traite ou se lève beaucoup trop tôt pendant plus de trois mois». Katrin Uehli a récemment examiné, dans une étude bibliographique, l'influence des problèmes de sommeil sur les accidents professionnels et a regroupé pour ce faire des données scientifiques du monde entier. Le résultat est sans appel: environ 13 % de ces accidents sont imputables à des problèmes de sommeil. Le risque est maximal chez les personnes qui prennent régulièrement des somnifères.

Moins de sommeil agit comme de l'alcool

Le manque de sommeil a des conséquences qu'il ne faut pas sous-estimer: 17 à 19 heures sans sommeil équivalent à un taux d'alcoolémie sanguine de 0,5 pour mille, et ce taux monte même à

1 pour mille pour 20 à 25 heures sans sommeil. La recherche accidentologique montre que les personnes qui ne dorment pas assez présentent un risque d'accident de la circulation six à huit fois plus élevé. En outre, les problèmes de sommeil augmentent de façon générale de 60 % le risque d'accident professionnel.



Katrin Uehli travaille sur un thème actuel, car les dernières enquêtes menées en Suisse révèlent qu'environ 35 % de la population souffre de problèmes de sommeil. Les causes de ces troubles sont variées: maladies, douleurs, travail de nuit ou par équipe, stress ou peur de perdre son emploi.

Bénéficiaire d'horaires de travail flexibles

Katrin Uehli recommande aux entreprises de réserver à leurs employés des possibilités de repos. «Un power nap d'une quinzaine de minutes est très efficace et permet d'éviter des accidents.» Les entreprises et leurs collaborateurs peuvent également bénéficier d'horaires de travail flexibles. Ainsi, les intéressés voient leur horloge interne prise en compte.

Cette solution pose toutefois des problèmes si les personnes doivent être joignables en permanence. «Nous avons besoin de repos», souligne Katrin Uehli, nous ne sommes pas des machines.» //rr2

Série d'ateliers

→ www.suva.ch/maintenance
 → www.suva.ch/waswo-f/84040.f



La maintenance représente une dizaine d'accidents professionnels mortels chaque année. Les opérateurs se font happer ou écraser par des organes mécaniques, ils font des chutes, s'électrocutent, s'étouffent ou sont victimes d'explosions. La Suva pense que l'on pourrait éviter certains accidents. La «Maintenance sûre» constitue l'un des axes prioritaires de prévention de sa «Vision 250 vies».

Le respect des huit règles vitales élaborées pour la branche de la maintenance permettrait de préserver de nombreuses vies humaines. Les trois plus importantes sont les suivantes: planifier consciencieusement les travaux, ne pas improviser, arrêter et sécuriser l'installation. Une évidence, mais qu'en est-il quand le temps presse? Chaque panne ou interruption est gênante, ralentit la production, coûte cher. D'où la nécessité que chaque collaborateur connaisse l'importance vitale des règles de sécurité applicables à la maintenance.

Dans ce contexte, la Suva propose des ateliers thématiques dans toute la Suisse. Ces cours d'une demi-journée s'adressent à tous ceux qui travaillent dans le domaine de la maintenance en tant qu'opérateurs et responsables de la production ou spécialistes de la sécurité. Les ateliers proposés constituent un excellent moyen de sensibilisation aux différents aspects de la sécurité des opérateurs de maintenance. Les participants reçoivent également des supports pédagogiques ainsi qu'une formation leur permettant d'assumer la fonction d'agent multiplicateur au sein de l'entreprise. Le lien ci-dessus permet de s'inscrire directement aux ateliers prévus en 2014. // rr2

Retour rapide sur le marché du travail

→ www.suva.ch/oaac

Un accident coûte vite cher lorsqu'il implique des indemnités journalières, des frais de traitement ou des rentes. Les chômeurs victimes d'accidents engendrent des coûts bien plus élevés que les travailleurs dans le même cas. En effet, ils présentent une incapacité de travail d'une durée plus d'une fois et demie supérieure à celle des personnes en emploi et touchent des indemnités journalières durant cette période. Un projet pilote du Secrétariat d'Etat à l'économie et de la Suva a fourni des pistes pour renverser la tendance. Par exemple, l'implication précoce d'un médecin d'arrondissement de la Suva s'est avérée efficace. Par ailleurs, les collaborateurs des ORP ont été sensibilisés à ce thème. Un programme destiné à encourager les chômeurs à pratiquer davantage d'activité physique et intellectuelle a été poursuivi au terme de la phase pilote. Il doit contribuer à accélérer le processus de guérison et la réintégration sur le marché du travail. // mpf

Sauver des vies: la Suva participe à Swissbau

www.swissbau.ch

«Les chiffres sont alarmants: tous les ans, environ 9000 accidents consécutifs à une chute sont annoncés à la Suva, et 23 personnes en moyenne décèdent des suites d'un tel accident. La priorité de la Suva sera donc constituée par le thème des chutes lors du prochain salon de la construction et de l'immobilier Swissbau. Sur son stand, elle montre les conséquences d'une chute et les moyens de prévention possibles tout en soulignant l'importance des règles vitales qu'elle a élaborées pour l'ensemble des branches. Lesdites règles contribuent à la prévention des accidents mortels et graves en incitant les travailleurs à dire STOP lorsqu'une règle est enfreinte.

Le salon Swissbau se déroulera du 21 au 25 janvier 2014 à Bâle. Le stand de la Suva (C02) est situé directement vers l'entrée de la halle numéro 1. // hga

Impressum

Editeur: Suva, case postale, 6002 Lucerne
 Tél. 041 419 51 11, fax 041 419 58 28
www.suva.ch/fr; benefit@suva.ch
 Rédaction: Rahel Röllin (rr2), Gabriela Hübscher (hga)

Contributions à la présente édition:

Alois Felber (afe), rédacteur spécialisé
 Robert Hartmann (hat), rédacteur spécialisé
 Serkan Isik (iso), rédacteur
 Stefan Kühnis (stk), collaborateur freelance
 Stefanie Meier (mx1), collaboratrice freelance
 Jacques Poget, chroniqueur
 Pascal Mathis (mpf), rédacteur spécialisé
 Stéphanie Berger (sbj), podcasts
 Cyrill Kuster, photographe
 Marc Weiler, photographe
 Markus Zimmermann, photographe
 Roger Zürcher, illustrateur
 Irma Steinmann (si5), mise en pages

Commandes:

Suva, service clientèle, case postale, 6002 Lucerne
 Tél. 041 419 58 51, fax 041 419 59 17
service.clientele@suva.ch
www.suva.ch/waswo-f
 Reproduction souhaitée avec mention de la source.
 «benefit» paraît quatre fois par an.

Impression avec bilan neutre en CO2:
www.myclimate.org/fr

Le modèle Suva

Les quatre piliers de la Suva

- La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.
- La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée de son Conseil d'administration, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.
- Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.
- La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.

Testez vos connaissances!

Comptabilité sans papier

→ www.suva.ch/concours

Question:

Quel avantage m'apporte la transmission par voie électronique des salaires à la Suva?



1^{er} prix: set d'outillage

Réponse:

- A**
Je m'épargne de la paperasse sans pour autant gagner de temps.
- B**
Je gagne du temps et ne remplis plus aucun formulaire papier.
- C**
Je n'ai aucun avantage. Seule la Suva est gagnante.

Dans quelques semaines, les entreprises assurées devront, comme chaque année, annoncer à la Suva les salaires versés. Une charge administrative que la Suva simplifie pour le confort de ses clients. Au lieu d'être transmises sur papier, les données peuvent aussi être communiquées rapidement par voie électronique en quelques clics de souris.

Les utilisateurs d'un système de comptabilité salariale certifié swissdec saisissent une seule fois les données dans le système. Celles-ci sont ensuite transmises en ligne non seulement à la Suva, mais également aux caisses de compensation et aux administrations fiscales sans traitement supplémentaire ni paperasse. Informations complémentaires: www.swissdec.ch/fr.

Les salaires peuvent aussi être annoncés directement sur le site Internet de la Suva. Sous www.suva.ch/salaire, les données peuvent être téléchargées sous forme de document PDF, ou les salaires individuels peuvent être transmis en toute sécurité. // mpf



2^e prix: set à fondue

Solution du concours «benefit» 3/2013
→ www.suva.ch/apprentis

A quoi sert la carte STOP?

A Attestation officielle confirmant qu'un apprenti a le droit et le devoir de dire STOP en cas de danger

B Billet de cinéma gratuit valable dans toute la Suisse

C Attestation de cours de sécurité au travail pour les apprentis

La réponse A est correcte. En cas de danger, les apprentis ont en effet eux aussi le droit et le devoir de dire STOP et d'interrompre le travail jusqu'à ce que les conditions de sécurité requises aient été rétablies.



3^e prix: radio numérique



4^e-10^e prix: talons antidérapants

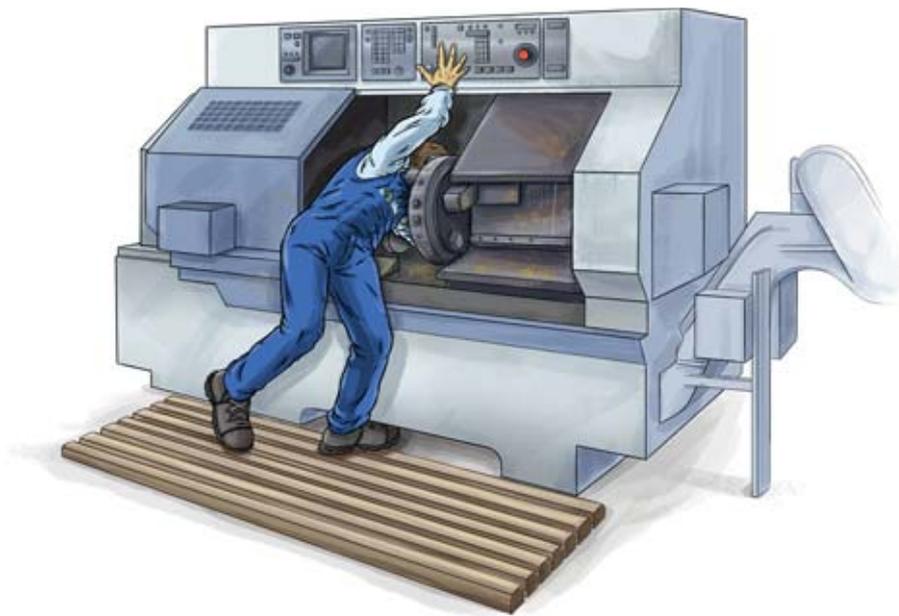
❖ Les gagnants ont été informés par écrit. Leurs noms sont publiés sur www.suva.ch/concours.

❖ Clôture du concours: 20 décembre 2013

Il se coince la tête dans un tour CNC

→ www.suva.ch/exemples-accidents → www.suva.ch/dispositifs-de-protection → www.suva.ch/regles-vitales

Un tour CNC démarre de manière intempestive alors qu'un opérateur de maintenance travaille dans la zone d'usinage. Le haut du corps demeure coincé dans la machine. La victime, grièvement blessée, attend une heure avant d'être secourue.



La victime était coincée dans la machine entre la broche et la tourelle porte-outils.

Un mécanicien doit régler le porte-outils d'un tour automatique. A la fin de son intervention, il lui faut revisser la tôle de protection qui avait été démontée pour permettre l'accès. Pour ce faire, il ouvre la porte de protection et se penche en avant dans la zone d'usinage de la machine.

C'est à ce moment qu'il perd l'équilibre, et en essayant de se rattraper au carénage de la machine avec la main droite, il actionne involontairement l'avance du tour en appuyant sur le bouton du tableau de commande. La tourelle porte-outils se déplace alors sur la gauche en coinçant la tête et le haut du corps de l'opérateur contre les broches. Il survit grâce à l'espace qui restait entre le carénage et le porte-outils. Il subit toutefois de graves écorchures ainsi que de multiples fractures. Il ne peut être dégagé et transporté à l'hôpital qu'une heure plus tard.

Dispositif de protection

Cet accident aurait pu être évité pour plusieurs raisons. Le mécanicien n'aurait pas dû commencer les travaux avant d'avoir complètement arrêté la machine. Durant l'intervention, elle était non seulement sous tension, mais le dispositif de protection, qui empêche également la mise en marche de la machine lorsque la porte est ouverte, avait été neutralisé au moyen d'une contre-pièce. Cette manipulation strictement interdite est à l'origine de l'accident.

Non-respect des règles vitales

Les règles vitales pour l'industrie et l'artisanat sont pourtant claires: «Nous utilisons des machines et des installations sûres et nous respectons les consignes» et «Avant le début des travaux de maintenance, nous arrêtons et nous sécurisons l'installation» (dépliant Suva 84054, règles 4 et 5). Ni l'une ni l'autre n'a été respectée. Si elles l'avaient été, la journée se serait mieux terminée. //afe

Conseils pour éviter ce type d'accident

Assumez vos responsabilités d'employeur et de supérieur. Veillez à ce que les machines faisant l'objet de travaux de maintenance soient toujours préalablement arrêtées et sécurisées. Veillez à ce que les dispositifs de protection soient toujours en parfait état de fonctionnement.

Mesures complémentaires Employeurs et supérieurs

- Contrôlez le respect des règles de sécurité et des consignes de travail et adaptez-les au cas par cas.
- En cas de non-respect, dites STOP, interrompez les travaux et prenez les mesures nécessaires.
- Instruisez régulièrement vos collaborateurs sur les règles de sécurité et les procédures d'utilisation des équipements de travail.

Collaborateurs

- Respectez les règles de sécurité et les instructions de travail.
- N'utilisez pas d'équipement de travail non conforme aux prescriptions de sécurité.
- Si vous constatez un dysfonctionnement sur un équipement de travail ou un dispositif de protection, dites STOP, interrompez les travaux et avisez votre supérieur.

Deux idées innovantes récompensées

→ www.seif.org → www.gartengold.ch → www.washabich.de

Les idées les plus simples sont souvent les meilleures. Une d'elles a permis à des personnes handicapées de trouver une place de travail, tandis qu'une autre permet aux patients de mieux comprendre ce que leur médecin leur dit. Dans le cadre des seif awards, la Suva a récompensé deux projets innovants.



Cueillette de pommes sur 360 arbres offerts: action «Gartengold» à Saint-Gall.

Le jogging aux alentours de Saint-Gall n'allait pas seulement s'avérer bénéfique pour Albert Gebhardt et Leonard Wilhelm, amateurs de course à pied. A l'automne 2012, les deux étudiants constatent sur leur parcours que beaucoup d'arbres fruitiers ne sont pas entretenus dans les prés et les jardins privés. «D'abord, les arbres étaient chargés de pommes. Ensuite, ces fruits étaient encore par terre lors des premières chutes de neige», se rappelle Gebhardt. Les deux étudiants se disent alors qu'il y a certainement mieux à faire que de laisser ces fruits à l'abandon. «Comme la production de jus de pomme est déjà assez importante en Suisse, il fallait trouver quelque chose d'original.» Quelques sorties de course à pied plus tard, l'idée avait fait son chemin, et le projet «Gartengold» était né.

Jus de pomme social

L'idée est la suivante: confier la récolte et le traitement des fruits se trouvant sur des arbres non entretenus à des personnes souffrant d'un handicap mental ou physique léger. De cette façon, une ressource naturelle est exploitée judicieusement, en créant des places de travail pour

des personnes handicapées. Chaque propriétaire de pommiers peut soutenir le projet en offrant le produit de ses arbres. Un objectif ambitieux pour lequel Albert Gebhardt et Leonard Wilhelm se sont investis sans compter, en sacrifiant leur économies et en se consacrant bénévolement à leur projet «Gartengold» dès le début de l'année. Avec succès: près de 360 arbres ont été «offerts». Pour la première fois cet automne, des person-

Que sont les «seif awards»?

seif signifie «Social Entrepreneurship Initiative and Foundation» et désigne des projets qui abordent un défi social grâce à une idée innovante. Cette année, la Suva a offert deux des cinq «seif awards» pour un montant de 10 000 francs chacun. Le prix de la catégorie «Intégration», a été attribué au projet «Gartengold», tandis que celui de la catégorie «Prévention» est allé au projet «Was hab' ich?». // **mpf**

Troublant trou blanc

nes issues d'institutions spécialisées ont pu cueillir près de 15 tonnes de pommes sur des arbres non entretenus. Le jus produit de cette récolte est vendu sur Internet.

L'idée d'utiliser des fruits en impliquant des personnes handicapées est unique en son genre en Suisse. Vu le succès de cette première récolte, les deux amis n'ont pas l'intention de s'arrêter en si bon chemin, puisqu'ils envisagent d'étendre leur projet à d'autres régions de Suisse.

Du jargon médical à un langage clair

Le deuxième projet auquel la Suva a décerné un «seif award» (voir encadré) est également une idée simple à laquelle il suffisait de penser. «Was hab' ich?» («Qu'est-ce que j'ai?») est une plate-forme Internet sur laquelle le patient peut télécharger anonymement le diagnostic médical qu'il reçoit. Plus de 500 étudiants en médecine transcrivent les textes du jargon médical en un langage clair. L'objectif est que le patient et le médecin soient au même niveau. Une idée profitable aux deux parties, comme l'explique le Docteur Anja Kersten, co-initiatrice du projet: «Les patients comprennent leur diagnostic et se conforment mieux aux prescriptions thérapeutiques, ce qui augmente les chances de guérison». D'autre part, les étudiants et les médecins améliorent leur communication, tandis que les médecins traitant rencontrent des patients mieux informés. Selon le Docteur Anja Kersten, il reste alors plus de temps durant la consultation pour une discussion constructive, car «dans une consultation habituelle, le patient ne comprend pas près de 80 % des informations».

L'investissement en faveur du projet «Qu'est-ce que j'ai?», financé principalement par des dons, est énorme: «Nous travaillons en moyenne cinq heures par diagnostic», déclare-elle. Chaque transcription est liée à un cas précis et est remaniée jusqu'à ce qu'elle soit compréhensible pour le patient. Depuis le lancement du projet début 2011, plus de 14 000 demandes ont été traitées. Même si le projet vient d'Allemagne, il est «disponible gratuitement pour toutes les personnes intéressées», précise Anja Kersten. Les Suisses peuvent également en bénéficier. Le service, lancé par le Docteur Anja Kersten et deux de ses confrères, n'est toutefois proposé qu'en allemand actuellement.

Texte: Pascal Mathis // Photo: Cyrill Kuster

Le 2 novembre, «Jour des morts», flash-back: je nous vois, il y a quelques années, réunis autour de la grande vasque dans laquelle disparaissaient les cendres d'une défunte aimée. Elle ne se faisait pas d'illusion et, plutôt qu'une tombe bientôt négligée, avait choisi la fosse commune des mémoires disparues, le «Jardin du souvenir».

Euphémisme pas si délicat qu'il n'y paraît. Un mot pour nommer son contraire: comme le «newspeak» de Big Brother, qui dit la paix pour la guerre dans «1984», le roman d'Orwell, notre «novlangue» à nous trouverait indécent de reconnaître que le «Jardin du souvenir» est en fait le «Dévaloir de l'oubli».

Ce pseudo-souci de politesse est un déni de réalité, une anesthésie de la conscience propre à une époque qui érige la transparence en idéal social. Car la transparence est aveuglante, et si on l'exige sans cesse, c'est pour les autres, parce qu'on ne pourrait la supporter pour soi-même.

Sérieusement, qui se voudrait réellement transparent? Inimaginable torture. Se voir nu et révélé, aucune sphère intime, nul secret pour personne. Alors que, souvent, on est soi-même si peu au clair sur ses motivations, et même sur ses désirs contradictoires...

La véritable transparence serait une dictature. Elle n'est donc pratiquée que sélectivement, voire comme un tour de passe-passe: prétendre tout révéler, avec un maximum de détails, pour détourner l'attention de l'essentiel. La transparence opaque, en quelque sorte.

Car ceux qui la réclament rituellement oublient l'évidence: ce qui est transparent n'arrête pas la lumière. Pas d'épaisseur, pas de substance, pas de chair. Du vide et du blanc. Mais mon corps n'est pas de verre, mon âme n'est pas un panorama public éclairé a giorno, mon être un relevé cartographique disponible sur Internet, mon histoire un clip sur YouTube.

Je ne suis pas, je ne veux pas être transparent. Ni du vide, ni du blanc. Ma vie, la vôtre, des trous blancs?

Troublant idéal social.



Jacques Poget, chroniqueur, ancien rédacteur en chef de 24heures et président du jury du Prix Suva des Médias



Après un accident du travail, Ursus Keller, 46 ans, a dû se réorienter sur le plan professionnel. Aujourd'hui, cet ancien mécanicien travaille à la Suva.

De la chance dans le malheur

→ www.suva.ch/reintegration-f → www.rehabellikon.ch

L'année 2005 est une année terrible pour Ursus Keller, mécanicien en automobiles. Un cylindre défectueux lui déchire la main, et sa maison est inondée. Il relève cependant la tête. Aujourd'hui, il est gestionnaire cas à la Suva. Texte: Stefanie Meier // Images: Cyrill Kuster

«Après un accident, on doit décider si l'on veut encore faire partie de la société ou non», nous confie Ursus Keller. «Il faut alors réagir, s'informer et trouver des points positifs dans son malheur.» Ce gestionnaire cas de 54 ans de l'agence Suva Linth, à Ziegelbrücke, parle d'expérience. Après son accident professionnel en 2005, le natif du Toggenburg a traversé toutes les étapes, en passant de la réinsertion à la reconversion. Ursus Keller est gaucher, et c'est justement cette main qui a été prise dans le cylindre de gaufrage d'une entreprise fabriquant de la ouate. L'accident a endommagé tous les doigts de sa main. Ursus Keller a ainsi dû subir des greffes cutanées et une amputation de l'index. Il a ensuite passé cinq semaines à la Clinique de réadaptation de Bellikon. Du fait de son handicap, il ne pouvait pas retourner travailler chez son ancien employeur.

«Je comprends ce que ressentent les victimes d'accidents qui passent à l'agence Suva.»

Partager son expérience personnelle

Ursus Keller a décidé de tirer profit de la situation. Sur le plan professionnel, seule une activité administrative était envisageable. Après son stage de réadaptation, il est ainsi retourné à l'école pendant deux ans, se retrouvant avec des élèves de 17 à 19 ans pour une formation commerciale. Il a appris l'anglais et la comptabilité en s'efforçant de toujours figurer parmi les meilleurs élèves. Ursus Keller a fait preuve d'énormément d'initiative personnelle pour trouver sa voie. Il tire sa conclusion de cette aventure: «Respecter le système et remplir les exigences permet d'être gagnant à tous les coups.»

Après deux ans passés à l'école, il a dû encore suivre un stage pratique d'une année. Il a donc posé sa candidature à la Suva Linth, à Ziegelbrücke. Pendant son stage pratique, il a déjà pu s'occuper de cas légers. Ses supérieurs ont cherché une solution pour l'engager à plein temps. En tant que gestionnaire cas, il s'occupe aujourd'hui de cas de gravité moyenne, ce qui lui permet d'avoir également davantage de contacts avec la clientèle. Son expérience personnelle constitue un atout certain. «Je sais ce que l'on ressent quand on a subi un acci-

dent et qu'on passe à l'agence sans trop savoir ce qui va se passer», nous dit-il.

Oser se lancer dans de nouveaux domaines

Ursus Keller estime qu'il a eu beaucoup de chance. Non seulement parce qu'il se sent bien dans son team de Ziegelbrücke, mais également parce qu'il aime son nouveau travail et que son ancienne entreprise a dû procéder entre-temps à une forte réduction de personnel.

Ursus Keller constate que de nombreuses personnes de son âge ont de la peine à se remettre à apprendre et à se réorienter sur le plan professionnel. A 46 ans, il a dû cependant se lancer dans une nouvelle profession. Non seulement son épouse et ses trois filles, mais également la foi en Dieu lui ont donné la force de poursuivre. C'est aussi la foi qui a soutenu toute la famille lors de l'inondation de la maison en 2005.

Beaucoup de légumes et des machines lourdes

Même si sa main accidentée le fait souffrir, Ursus Keller aime travailler dans son jardin, faire de la moto et réparer des voitures et des machines, ce qui est très apprécié de la part de ses collègues de travail. Ces derniers lui ont d'ailleurs décerné récemment un «praliné» virtuel. Conclusion: Ursus Keller constitue un atout pour la Suva sur tous les plans.

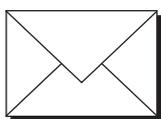
Commander directement en ligne

→ www.suva.ch/carte-commande-benefit

Commandez les publications au moyen de la carte de commande électronique et profitez d'une livraison rapide.

Newsletter

→ www.suva.ch/newsletter-f



Abonnez-vous à notre Newsletter, qui vous permettra chaque mois d'en savoir plus sur certains sujets d'actualité, nos campagnes, nos offres et nos services.

Votre installation de biogaz est-elle sûre?



vous montre comment la Suva soutient employeurs et personnes accidentées en matière de réinsertion professionnelle. Des personnes racontent également comment elles sont parvenues à retrouver leur quotidien professionnel.

→ www.suva.ch/reintegration-f

Tout ce que vous devez savoir sur les EPI



Les mêmes questions reviennent régulièrement lorsqu'une entreprise souhaite acheter des équipements de protection individuelle (EPI): quels sont les EPI appropriés? Permettent-ils véritablement de protéger les collaborateurs? Comment améliorer le taux de port? Vous trouverez les réponses à de telles questions dans la nouvelle documentation sur les EPI de la Suva, qui s'adresse aux cadres, aux acheteurs d'EPI et aux préposés à la sécurité des entreprises. Elle donne un aperçu et constitue également une aide pour obtenir des informations sur les différents EPI.

→ Tout ce que vous devez savoir sur les EPI. Documentation sur les équipements de protection individuelle (EPI) destinée aux entreprises // 56 pages A4 // Réf. 44091.f

→ Fichier PDF sous www.suva.ch/waswo/44091.f

La Suva a complètement remanié la publication «La sécurité des installations de biogaz» de 1993. La nouvelle édition fournit des informations sur les risques liés à la manipulation de biogaz et montre comment prévenir les incendies et les explosions ainsi que les accidents par intoxication ou asphyxie. Elle s'adresse aux ingénieurs d'études, aux projeteurs, aux installateurs de gaz ainsi qu'aux propriétaires et exploitants d'installations de biogaz. Outre le traitement des eaux usées, elle aborde les installations de biogaz industrielles, commerciales et agricoles.

→ Votre installation de biogaz est-elle sûre? // Feuille d'information // 18 pages // Réf. 66055.f (uniquement en téléchargement)

Réinsertion professionnelle: site web actualisé

Retrouver le quotidien professionnel après un grave accident permet d'obtenir une bien meilleure qualité de vie, car cette étape offre de nouvelles perspectives. L'employeur doit à cet égard donner une nouvelle chance à la personne accidentée dans son entreprise. Le site web actualisé «Réinsertion professionnelle»

Prévention contre l'amiante dans la construction en bois: protégez votre santé



Les employés de la construction en bois trouvent toujours des matériaux amiantés, par exemple dans les plaques en fibrociment ou dans les plaques de faux plafonds amiantées. Il s'agit de sites contaminés mis au jour notamment en cas de rénovation ou de transformation d'ouvrages anciens. Si ces matériaux ne sont pas traités dans les règles de l'art, des fibres risquent d'être libérées et inhalées. Avec les associations professionnelles, la Suva a donc élaboré une brochure qui indique où trouver encore de l'amiante aujourd'hui, les mesures de protection à prendre et à quel moment recourir à des spécialistes en désamiantage.

→ Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés. Ce que vous devez savoir en tant que professionnel du secteur de la construction en bois // Brochure au format de poche // 36 pages // Réf. 84057.f

Affiches pour les entreprises



- ↘ Chers apprentis, stoppez le travail en cas de danger. Pensez à vos amis. Plus d'infos sous www.suva.ch/apprentis // Format A4 // Réf. 55322.f
- ↘ 10000 pas par jour pour rester en forme // Format A4: 55323.f // Format A3: 77242.f
- ↘ Apprentissage en toute sécurité: en cas de danger, nous disons STOP! // Format A4 // Réf. 55324.f

Fiches thématiques

La Suva a publié de nouvelles fiches thématiques sur des thèmes spécifiques de la sécurité au travail. Elles se composent de deux pages et sont disponibles au format PDF sous www.suva.ch/waswo-f.

Forêt, paysagisme

- ↘ Assurage par cordes en terrain escarpé // 33070.f
- ↘ Travailler en toute sécurité sur les arbres // 33071.f
- ↘ Travailler sur les arbres avec une échelle // 33072.f

Amiante

- ↘ Mastic de fenêtres amianté 6: retrait de la masse d'égalisation entre le cadre et la maçonnerie // 33044.f
- ↘ Perçage de carrelage comportant de la colle amiantée et de revêtements synthétiques amiantés // 33067.f

Protection contre les explosions

- ↘ Raccords amovibles des conduites de gaz naturel jusqu'à 5 bars, posées à l'air libre. Comment prévenir le risque d'explosion? // 33069.f

Pour ne pas tomber de haut



Les accidents dus à des chutes ont des conséquences graves. Lors de travaux sur les toits, il faut par conséquent toujours veiller à ce que personne ne tombe, même si les travaux sont de courte durée! Quelles sont toutefois les mesures à prendre? Vous trouverez les réponses dans le feuillet entièrement remanié intitulé «Travaux sur les toits», qui s'adresse principalement aux couvreurs, aux ferblantiers et aux entreprises exécutant des travaux sur les toits. Sont également concernés les propriétaires de maisons et les architectes, qui doivent tenir compte des exigences de sécurité dès l'appel d'offres.

- ↘ Travaux sur les toits. Pour ne pas tomber de haut // Brochure A4 // 20 pages // Réf. 44066.f

Montage de FAP en rétrofit



Les engins de chantier sont souvent équipés de systèmes de filtres à particules en option (montage de FAP en rétrofit). Cet ajout peut toutefois restreindre la visibilité du conducteur et constituer un facteur de risque. La nouvelle publication fournit des exemples illustrant différents types de problèmes ainsi que les solutions correspondantes. Sur certains modèles, la sécurité des travailleurs exige l'installation d'accessoires supplémentaires tels que caméras ou rétroviseurs spéciaux. La publication est destinée aux entreprises de construction, aux marchands de machines de construction, aux formateurs et aux organes de surveillance de la sécurité au travail. Elle a été éditée en association avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Association Suisse de l'Industrie des Machines de Chantier (VSBM).

- ↘ Montage de FAP en rétrofit. Solutions techniques de prévention des accidents dus aux engins de chantier // Brochure A5 // 8 pages // Réf. 88272.f

En bref

Nouveau

- ↘ Suva Medical 2013. Médecine des assurances – Médecine du travail – Réadaptation // Travaux scientifiques // 132 pages // Réf. 2869/84.f (uniquement au format PDF)
- ↘ La radioactivité des débris métalliques ne constitue pas l'exception. Information technique pour la protection de la santé // 12 pages A4 // Réf. 66129.f (uniquement au format PDF)

Internet

- ↘ Vous trouverez des renseignements et des liens vers les nouvelles pages de la Suva sur le thème de la sécurité au travail sous www.suva.ch/nouvelles-pages-suvapro.

L'amiante est dangereux pour la santé.
Contrôlez la présence d'amiante dans
les ouvrages construits avant 1990.



Infos vitales:
www.suva.ch/amiante

a

Attention
amiante!

En cas de danger, stoppez le travail. Pensez à votre famille. Bien que l'amiante soit aujourd'hui interdit en Suisse, on en trouve encore souvent dans les ouvrages construits avant 1990. Évitez la libération d'amiante en cas de travaux de transformation. L'inhalation de fibres d'amiante peut avoir des conséquences mortelles, même en très faible quantité. Aucun travail ne vaut la peine de risquer sa vie.

suvapro

Le travail en sécurité